

Se réjouissant de ce qui a été accompli, le Canada et l'Union soviétique préconisent d'autres progrès dans les domaines suivants:

- l'aboutissement, dans les meilleurs délais, des négociations visant à réduire de cinquante pour-cent les armes offensives stratégiques des États-Unis et de l'URSS;
- la conclusion, au plus tôt, d'accords concrets dans le cadre des pourparlers de Vienne sur la réduction des forces armées conventionnelles et sur les mesures de confiance et de sécurité en Europe;
- la limitation des essais nucléaires, chaque progrès réalisé dans cette voie nous rapprochant d'une interdiction complète de ces essais;
- le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires et une plus vaste adhésion au Traité sur la non-prolifération;
- la conclusion, dans les meilleurs délais, d'un accord sur une interdiction globale, complète et vérifiable et sur l'élimination des armes chimiques;

Les deux pays sont également en faveur de la réalisation, dans le cadre de toutes les autres négociations bilatérales et au sein des instances multilatérales, de progrès dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. De plus, le Canada et l'URSS sont en faveur de l'observation des régimes existants de contrôle des armements, y compris du Traité ABM conclu en 1972.

Les deux pays verront à la mise au point de mesures vigoureuses de vérification.

Ils comptent bien étendre leurs relations et leurs consultations dans le domaine militaire, à titre de contribution à une plus grande ouverture. Ils accueillent avec satisfaction la tenue prochaine de réunions en vue d'élaborer le régime "ciels ouverts" qui fait partie de ce processus.